

## Salaires : C'est quand le dégel !

**P**remière séance de négociations salariales le 13 mai, dernier jour des Saints de Glace... mais à FTV, c'est toujours le gel des salaires. Aucune augmentation générale depuis 2013 !

La direction s'accroche à sa politique d'austérité, qu'elle aggrave encore en 2019. Seule possibilité d'améliorer sa feuille de paye, décrocher une mesure individuelle tous les 3 ans, 4 ans ou 5 ans et qui ne compensera même pas l'inflation.

A l'ouverture de la réunion le directeur du « dialogue social » a planté son décor : suppressions de 900 emplois et réduction de la masse salariale de 52 millions d'euros d'ici 2022.

### La liste des courses de la direction pour 2019 :

- Gel des augmentations générales
- Baisse de la masse salariale de 22 millions (582 millions en 2019 vs 604 millions en 2018, hors cotisations sociales)
- Coupe de 25 % dans l'enveloppe destinée aux mesures individuelles (3 millions en 2019 vs 4 millions en 2018)
- Minima d'augmentation garantie à 5 ans de 610 € brut /an

### 1,8 million pour les primes « ferme ta gueule » :

« On s'inscrit dans une plus grande individualisation... ». Pour 2019, la direction veut réserver une enveloppe de 1,8 millions d'€ pour distribuer des primes individuelles non reconductibles. Des primes « one shot », chaque direction de l'entreprise serait dotée d'un budget de primes ponctuelles pour récompenser « les salariés méritants ».

Non seulement il y a déjà les augmentations individuelles à la main de la hiérarchie, la part variable pour l'encadrement, mais la direction veut en rajouter une troisième couche avec des primes distribuées dans la plus grande opacité.

La CGT a dénoncé cette politique d'individualisation salariale à outrance qui met en concurrence les salariés, mine les collectifs de travail et la solidarité, et encourage conformisme et subordination.

Pour la grande masse des salariés en revanche c'est une politique punitive, qui ne garantit que les pertes de revenus, année après année, tout en subissant un accroissement de la charge de travail, conséquence de la chasse aux ETP.

Paris, le 14 mai 2019